Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 14

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

publications. Les opérations des armées bulgare et turque ont été étudiées notamment par les correspondants de guerre des grands journaux européens. Aucune publication n'avait jusqu'ici paru sur l'armée serbe. Il était d'autant plus urgent de combler cette lacune, que le rôle de cette armée apparaît maintenant comme plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord. Les Victoires serbes, ce sont les grandes batailles qui virent la défaite définitive du Croissant, après sa résistance héroïque. M. Henry Barby nous donne le livre à la fois le plus vécu et le plus documenté qui ait été écrit sur la guerre balkano-turque. Avec lui, le lecteur assiste aux batailles et accompagne dans leur marche conquérante les armées serbes en Serbie, en Macédoine, en Albanie. Il assiste ensin aux épisodes émouvants du Siège d'Andrinople, auquel M. Barby prit part comme volontaire dans l'armée serbe. Plus de trente photographies et cartes complètent l'ouvrage et font des Victoires serbes un document d'un grand intérèt.

Les Annales fribourgeoises, revue d'histoire, d'art et d'archéologie. Fribourg, Fragnière, éditeurs.

Sommaire du Nº 4, juillet-août 1913. Les stations lacustres du lac de Morat, par Dr Carl Müller. — Notes sur la domination des Kibourg à Fribourg (1218-1263), par Gaston Castella. — Une visite de l'église de Saint-Nicolas en 1776 (suite et fin), par F. Ducrest. — Chasse au loup à Corbières en 1809, par F. Ducrest. — Les seigneurs et le château de Villardin près Rue, par Maxime Reymond. — Extraits des cahiers d'annotations de dom Gobet, par F. D. — Société d'histoire. Contpte rendu des séances (mai 1913), par F. D.

La jeune Ménagère, journal destiné aux jeunes filles. Lausanne, Pré du Marché, 9.

Sommaire du Nº de juillet : Soir d'été (vers). — Absent. — C'est à toi que je rève (vers). — Variété, le lit. — Hygiène. — Le soleil et les verrues. — Economie domestique. — Travaux féminins.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Collège Saint-Michel a clòturé l'année scolaire par la cérémonie habituelle, rehaussée de la présence du chef du diocèse, de Mgr Jaquet et de MM. les conseillers d'Etat Savoy et Musy. Outre un intéressant aperçu rétrospectif, M. le Recteur a donné un compte rendu sur la marche de l'établissement et développé de judicieuses considérations pédagogiques sur l'éducation de la volonté. La

fréquentation a été plus nombreuse que jamais; de 1036, le nombre des élèves a passé à 1104, avec un excédent de 68, dû au gymnase français et quelque peu à la section d'Enseignement secondaire français. Le chiffre des étrangers l'emporte de 56 sur celui des Suisses. Parmi les 524 Suisses, nous trouvons 385 Fribourgeois, dont 228 de la ville et 157 du reste du canton. Les 139 non-Fribourgeois proviennent de 18 cantons, qui ont fourni chacun de 1 à 20 élèves. Les sections qui n'ont pas leurs installations à Saint-Michel ont été fréquentées par 512 jeunes gens. Dans le collège, qui a ses cours à l'ancien bâtiment, la fréquentation a atteint le nombre de 590. Ces chiffres prouvent que notre gymnase cantonal est en pleine prospérité. Ce considérable développement a été réalisé ces dernières décades sous la direction intelligente et habile de M. Jaccoud, qui célèbre cette année le vingt-cinquième anniversaire de son rectorat. Cette longue et tranquille carrière fait présager une nouvelle série d'années passées à la tête de notre collège cantonal. Les précieuses ressources d'un vaste savoir, pour lequel tout est facile, les forces d'une nature vigoureuse exempte d'infirmités, l'attachement dont l'entourent des maîtres dévoués, le respect des élèves, tout cela persuade l'heureux jubilaire de renoncer aux velléités maintes fois manifestées de prendre sa retraite et de passer à un autre le fardeau qu'il porte allègrement. A d multos annos!

- A l'Ecole normale de Hauterive, les cours ont été suivis, pendant cette année scolaire, par 107 élèves: 84 appartiennent à la section française et 33 à la section allemande. Le chiffre total de la fréquentation se rapproche sensiblement de celui de l'année dernière avec une diminution de quatre élèves. Il serait facile de laisser entrer un plus grand nombre de recrues, mais la qualité doit être préférée à la quantité. Les étudiants de la section allemande sont tous aspirants, mais trois d'entre eux n'ont pas l'intention d'enseigner dans le canton de Fribourg. Dans la section française, il y a neuf aspirants pour d'autres cantons. Il reste pour Fribourg 94 aspirants, dont 64 pour les écoles françaises et 30 pour les écoles allemandes. Ces chiffres montrent que les aspirants de la section allemande sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la section française. A la fin de cette année scolaire, il s'est présenté 16 aspirants de la section française et 7 de la section allemande aux examens pour l'obtention du brevet de capacité. Outre ces données statistiques, le rapport directorial indique les principaux événements de l'année scolaire, qui furent l'installation du chauffage central et la réfection com-

plète de l'orgue; il signale enfin les réformes qui ont été accomplies et celles qu'il serait opportun d'introduire. Le cérémonial de la clôture a subi cette année une notable modification. Les examens traditionnels n'ont duré que jusqu'à 10 heures ½; ils ont été suivis de la cérémonie de clôture, où M. le directeur Dessibourg a donné lecture d'un compte rendu et où Mgr Esseiva et M. Perroulaz ont prononcé des allocutions très applaudies. Mgr le Prévôt a parlé avec beaucoup d'éloquence du grand espoir que le pays fonde sur les futurs instituteurs et M. Perroulaz a dit les mérites des jeunes gens formés à la nouvelle section allemande, qui ont déjà conquis les sympathies des populations de la Singine. La séance fut suivie de la bénédiction de l'orgue restauré et d'un concert, où MM. les professeurs Bovet et Stritt ont fait magnifiquement chanter le nouveau et bel instrument, dont les mélodieux et puissants accords résonnent avec majesté sous les vieilles voûtes de l'ancienne église des Cisterciens.

- Le compte rendu du *Pensionnat de Sainte-Ursule* signale la prospérité croissante de l'Ecole supérieure de commerce, dont le nombre des élèves est actuellement de 82. L'Ecole eut sa période d'essai et de tâtonnements. On développa, en 1898, l'enseignement de la comptabilité commerciale au Pensionnat. Ce n'est qu'en 1907, sous l'active et intelligente impulsion de M. Python, Directeur de l'Instruction publique, que l'Ecole fut fondée et qu'elle devint une annexe de l'Université. Elle est placée sous la direction d'un homme distingué, et l'année prochaine, elle ira prendre possession du confortable édifice qu'on lui prépare à Gambach.
- Au cours de cette année scolaire, l'Ecole secondaire professionnelle de la ville de Fribourg a perdu son fondateur et directeur, M. Amédée Gremaud, ingénieur. Au mois de juillet, elle avait un effectif de 80 élèves, dont 66 Fribourgeois, 19 Suisses non-fribourgeois et 9 étrangers. Le rapport d'inspection fédérale, que contient le compte rendu, indique les cours qui sont donnés et témoigne de la bonne marche de l'Ecole actuellement placée sous l'intelligente direction de M. Mooser.
- L'Institut du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac, a publié son compte rendu de l'année scolaire 1912 et 1913 et son programme des études pour l'année prochaine. De plus en plus florissant, il a été fréquenté cette année par 254 élèves, dont 62 Fribourgeoises. Il comprend un cours primaire, une classe préparatoire, quatre classes de langue française, un cours de commerce, un cours de ménage et un cours normal, qui comprend quatre classes. La rentrée aura lieu le 3 octobre.

Berne. — Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil vient de décréter que les directeurs et les maîtres des Ecoles normales de l'Etat, donnant 22 à 28 heures de leçons par semaine, recevront à l'avenir un traitement initial de 5,000 fr. et les institutrices de 4,000 fr. Les maîtres auxiliaires recevront un traitement de 200 fr. par heure hebdomadaire et les institutrices 160 fr. Le décret prévoit des augmentations pour années de service. Les directeurs reçoivent en plus un supplément de 1,000 fr.

Schwytz. — Le pensionnat de jeunes filles et de l'école normale pour institutrices, que dirigent à Ingenbohl les Sœurs de la Croix, vient de publier son rapport annuel. Cet institut, qui jouit d'une excellente renommée, a été fréquenté en 1912-1913 par 314 élèves, dont 132 Suissesses. Parmi ces dernières, 23 sont Fribourgeoises. Parmi les étrangères, 58 sont italiennes et 58 allemandes. La rentrée aura lieu les 29 et 30 septembre.

Soleure. — La section d'Olten de la Société des instituteurs soleurois a tenu une conférence dans laquelle elle a discuté la question du livre de lecture. L'assemblée a décidé de réclamer la revision du livre actuellement en usage. A ce sujet, les instituteurs du district d'Olten ont voté une résolution exprimant le vœu que le livre de lecture fût divisé en deux parties : une traitant des sujets de science et l'autre proprement littéraire et morale. En ce qui concerne cette seconde partie, la conférence d'Olten a en outre adopté une thèse concluant à ce que, dans le choix des pièces morales, on éliminât tout morceau inspiré des leçons de la morale traditionnelle; les instituteurs soleurois demandent que la vie morale de l'homme soit présentée aux enfants sous trois faces : joie, souffrance, travail; le bien, c'est ce qui donne la joie; le mal, c'est ce qui fait souffrir; le travail, c'est le bonheur. Ainsi la déchristianisation de l'école soleuroise se poursuit méthodiquement : on a d'abord institué l'enseignement religieux commun pour les enfants catholiques et protestants; puis, dans le cours moyen d'instruction religieuse, on a éliminé le dogme de la divinité de Jésus-Christ; puis, on a fait un pas de plus, en substituant l'enseignement de la morale à celui de la religion; on va maintenant supprimer les leçons de morale spiritualiste et les remplacer par la morale utilitaire.

Belgique. — Le deuxième congrès international de l'enseignement ménager s'est réuni à Gand du 15 au 19 juin. Dans

sa séance plénière, il a émis différents vœux dont les uns intéressent l'enseignement ménager à l'école primaire et à l'enseignement moyen, les autres regardent la formation du personnel enseignant, le rôle de l'enseignement ménager au point de vue social et l'organisation de l'office international. Parmi ces propositions qui sont au nombre de 42, quelquesunes intéressent l'école fribourgeoise. D'après le deuxième vœu, l'enseignement ménager doit être amorcé dans toutes les écoles primaires de filles, d'après les nécessités de chaque région. Tout l'enseignement de ces écoles doit en être imprégné. L'institutrice doit surtout veiller à l'éducation ménagère des élèves et cette éducation peut même commencer aux jardins d'enfants. Le congrès émet le vœu que dans les deux dernières années de scolarité obligatoire, les jeunes filles soient, dans chaque école, groupées en section recevant plusieurs fois par semaine un enseignement ménager élémentaire, à la fois théorique et pratique.

L'organisation de l'enseignement ménager doit être basé sur les nécessités locales et les besoins particuliers de chaque catégorie d'élèves, de façon à tirer tout le parti possible des moyens matériels et pédagogiques dont on dispose. Les écoles ménagères doivent préparer les femmes à leur devoir de ménagère, de mère et d'éducatrice; elles comprendront un cours théorique et pratique d'hygiène infantile, d'hygiène féminine et des premiers soins à donner en cas d'accidents; enfin, un cours concis d'éducation maternelle.

L'enseignement ménager doit se joindre à l'enseignement professionnel pour le compléter. Il est à désirer que l'on emploie tous les moyens de propagande pour attirer davantage l'attention sur les dangers et les effets désastreux, pour les jeunes filles, de l'éducation purement mondaine et sur la nécessité pour les mères de famille de préparer leurs filles, par leur propre exemple, aux fonctions de futures ménagères. L'article 40 stipule que l'école ménagère soit dans chaque commune comme le centre d'où rayonne le retour à l'esprit familial. Elle doit inculquer les notions saines de la vie réelle et faire aimer l'humble devoir 1.

— Le projet de réforme scolaire que le gouvernement belge vient de déposer sur le bureau de la Chambre remplace le projet élaboré jadis par M. Schollaert, sur la formule du « bon scolaire », qui dut être abandonné en présence de l'agitation organisée dans le pays par les oppositions et qui aboutit, en 1911, à la chute du cabinet Schollaert. Le projet

¹ Communication de M^{|le} l'inspectrice Lucie Gremaud.

nouveau tend, comme le premier, à l'égalité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement libre, mais il abandonne totalement le moyen du « bon scolaire » pour y parvenir. Il décrète l'obligation de l'enseignement pour tous les enfants de 6 à 14 ans et laisse une période transitoire de cinq années pour l'organisation du régime nouveau. Le principe de l'obligation scolaire nécessitera la création de 2,000 classes nouvelles pour les 92,000 enfants de 6 à 14 ans qui, actuellement, ne fréquentent aucune école. Comme sanction de l'obligation scolaire, on prévoit pour les parents un avertissement de l'inspecteur, une admonestation du juge de paix et une amende conditionnelle de 1 à 10 francs. Le projet préconise l'introduction dans toutes les écoles de l'enseignement du quatrième degré à tendances professionnelles, avec distinction, suivant les régions du pays : enseignement rural dans les régions agricoles; enseignement technique dans les régions industrielles; enseignement commercial dans les villes. Le projet généralise l'inspection médicale dans les écoles; de même, il généralise la gratuité de l'enseignement. Les enfants de toutes les écoles, soit publiques, soit libres, seront égaux pour l'obtention gratuite des fournitures classiques, dont la dépense incombera aux administrations provinciales; de même, le projet stipule l'égalité des enfants de toutes les écoles, soit publiques, soit libres, vis-à-vis des œuvres scolaires, comme la soupe et les colonies de vacances. Des écoles communales devront être établies dans toutes les communes où il y aura au moins vingt enfants en âge d'école. Enfin, les traitements du personnel enseignant sont notablement améliorés. Les instituteurs laïques des écoles libres jouiront du traitement légal des instituteurs des écoles officielles, et, à cet effet, l'Etat accordera aux écoles libres — qui sont presque toutes congréganistes en Belgique — un subside complémentaire de 600 fr. par classe. Les dépenses nouvelles qui résulteraient de la réforme sont évaluées à environ trois millions pour l'Etat, en dehors des charges supplémentaires pour les provinces et les communes.